

*Passez un bel été,
Prenez le temps d'observer*

Compte-rendu du Conseil Municipal



du 04 Juillet 2022

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, DEMAREST Aude D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

Pôle Enfance Jeunesse, aide financière de la CAF – Convention

Le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil d'administration de la CAF en date du 15 avril 2022 a examiné la demande d'aide financière portant sur l'accueil périscolaire.

Une aide financière globale d'un montant de 140 000 € sous forme de subvention d'investissement a été accordée à la commune.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention proposée par la CAF, portant sur cette subvention d'investissement et les modalités de paiement de l'aide.

Transfert de la compétence Eau - mise à disposition des biens à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

La compétence eau a été transférée à la CCGP au 1^{er} janvier 2022 (Arrêté préfectoral du 15 novembre 2021)

FLASH HOUTAUD



Considérant que la commune est propriétaire des ouvrages constituant le service d'eau,

Considérant que le transfert de la compétence "eau" entraîne de plein droit la mise à disposition à la CCGP des biens meuble et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Considérant que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal contradictoire entre la commune et la CCGP,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune à la CCGP dans le cadre du transfert de la compétence Eau au 1er janvier 2022 et autorise le Maire à le signer.

Modalité de publicité des actes pris par la Commune

Le Maire rappelle que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Le Conseil à l'unanimité décide de maintenir l'affichage papier, étant entendu que la publicité sous forme électronique, sur le site internet de la commune sera pratiquée sur le nouveau site internet lorsqu'il sera opérationnel.



Les Francas - Accueil périscolaire - compte de résultat 2021

Le Maire expose le compte de résultat 2021 présenté aux membres de la commission scolaire par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'accueil périscolaire.

Compte tenu :

- du fonctionnement de la structure,
- du rapport d'activité présenté par les Francas (44 enfants, 8 362 heures d'animation)
- du compte de résultat 2021 (participation de la collectivité 11 456,01€ + déficit),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de résultat 2021 avec un déficit d'exploitation de 8 768,76€ que la collectivité décide de prendre à sa charge.

Les Francas - Accueil périscolaire - budget 2022

Le Maire expose la demande de participation formulée, lors de la présentation en commission scolaire, par l'association « les Francas » pour ce qui concerne l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel fixant la participation de la collectivité au titre de l'année 2022 à 19 564€.

Les Francas - ALSH 2021 - compte de résultat et participation à la commune de Vuillecin

Le Maire rappelle qu'en date du 31 mai 2022 la commission intercommunale ALSH s'est réunie afin d'examiner le compte de résultat 2021 transmis par les Francas ainsi que le décompte de fonctionnement 2021 qui en découle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de résultat 2021 présenté par les Francas,
- Dit qu'il en découle la participation de la commune de Houtaud pour un montant de 692,07€ à verser à Vuillecin commune porteuse.

Convention de mise à disposition du terrain de foot

Suite à la fusion des clubs RC Arlier, AS La Rochette et CS Chaffois,

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la demande de mise à disposition du stade de football et des vestiaires formulée par l'association « ARCHE FC » représentée par Stéfano CAMILLI Président.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention valable 6 ans soit jusqu'au 30 juin 2028.

Décompte du secrétariat intercommunal 2021 – Information

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte du secrétariat intercommunal 2021.

En moyenne sur l'année 2021, le secrétariat intercommunal était composé de 8,4 agents représentant 7,80 ETP pour une présence moyenne effective de 6,8 agents.

Le coût annuel lié à l'activité du secrétariat est de 316 645,68€ pour les 5 communes adhérentes.

Selon les critères de répartition établis dans la convention du 01/07/2018, la part de Houtaud représente 82 013,91€ pour l'année 2021.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

20/06 Conseil d'école : Présentation du solde de la coopérative scolaire, achat de petit matériel pour les activités physiques

Présentation des répartitions par classe avec 148 élèves, répartition selon une nouvelle règle établie par l'éducation nationale (*les effectifs des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 devront être limités à un maximum 24 élèves par classe*).

Classe 1	19 PS et 6 MS.
Classe 2	10 CP et 16 CE1 (avec 2 départs annoncés au cours du 1 ^{er} trimestre)
Classe 3	7 MS et 17 GS.
Classe 4	19 CP et 5 CE2.
Classe 5	13 CE2 et 12 CM1.
Classe 6	7 CM1 et 17 CM2.

Point sur les projets pédagogiques de l'année.

Demande de travaux à réaliser pendant l'été.

Achat de petit matériel en adéquation avec les effectifs de 2022-2023

Périscolaire : Inscription en hausse au bénéfice de la fréquentation de la prochaine rentrée.

02/06 Commission eau et assainissement : Etat des différents travaux en cours ; manque de main d'œuvre et de matériel donc retard sur de nombreux chantiers. Demande aux communes de remonter leurs travaux éventuels, qui risquent eux aussi d'être décalés.



Projet bassin d'orage, avancement sur les études et les demandes de subvention pour un projet qui débiterait en 2026.

Etablissement d'un schéma directeur au niveau de l'assainissement.

Recrutement d'un ouvrier « eau potable », fontainier.

Puits de captage, notamment celui de Houtaud dont la mise en service avait été mise en attente suite à une demande d'étude d'impact de la DREAL. Finalement, sans étude préalable les procédures peuvent se poursuivre afin de pouvoir finaliser la mise en service.

Le niveau de la nappe phréatique est très bas.

Economie CCGP : Jury de recrutement pour le poste de Directeur de l'économie.

Carrières du Haut-Doubs : Nouvelle rencontre avec la direction de la carrière concernant le projet d'extension.

Les remarques du conseil et du comité consultatif ont été partagées.

Une visite sur site de la carrière est proposée le samedi matin 17/09, puis est envisagée une réunion de présentation le 22/09 en soirée avec l'intervention de Sciences Nature Environnement qui sera en charge de l'étude d'impact à réaliser sur 4 saisons.

31/05 Commission tourisme : Préparation inauguration des ponts levis. Partenariat pour exposition Charles Bel. Augmentation des taxes de séjour selon certains critères. Bilan de la saison de ski avec débats autour de nouveaux sports d'hiver pour remplacer le ski alpin.

16/06 Inauguration : Après huit mois de travaux de restauration, les trois gros chantiers du Château de Joux ont officiellement été présentés. La porte d'honneur et le pont dormant ont entièrement été restaurés. Le château de Joux est désormais le seul de France à détenir des pont-levis à flèches et à bielles pendantes fonctionnels.

23/06 Assemblée Générale de l'Office du Tourisme : Fusion de plusieurs offices de tourisme du Haut Doubs. Présentation du Ô Doubs Mobile (Food truck itinérant) pour accueillir, informer, promouvoir les produits locaux sur le territoire et dans les manifestations.

28/06 : Réunion C@P25 période 2022/2028 : Construire @ménager Préserver.

Mme la Présidente du Département a présenté le nouveau contrat de soutien à la vie locale et aux dynamiques de territoires.

Pour la période 2022-2028, à l'échelle du Doubs ce contrat représente 75 millions d'euros dédiés aux projets locaux et 15 millions d'euros pour des projets d'envergure supra communautaire ou départementale.

A l'échelle de la CCGP c'est une enveloppe de 2 800 000€ pour le bloc communal, avec plus d'une soixantaine de projets inscrits pour les 10 communes et la communauté de communes.

A cette enveloppe s'ajoute le reliquat de 283 000€ de l'enveloppe du contrat C@p25 2018-2021 non consommé sur notre territoire.

La commune de Houtaud a inscrit 6 projets au sein de l'instance de concertation.

01/07 Copil des micro-crèches : Evolution de la réglementation sur le nombre de places d'accueil si la surface des structures le permet de 10 à 12 places d'accueil et de son impact sur le recrutement de personnel.

Un point sur l'avancement du projet de Houtaud a été évoqué.

27/06 : Lors du Conseil d'Administration du collège GRENIER, le projet de sectorisation pour la rentrée 2023-2024 a été présenté aux membres présents dont les parents d'élèves.

Ce projet fait encore l'objet de temps de concertation, ferait l'objet d'une réunion publique et sera arrêté par le Département d'ici la fin de l'année 2022 pour notamment organiser le transport avec la Région.

23/06 Conseil Communautaire : Le Schéma Directeur intercommunal des modes doux, élaboré par le cabinet ITEM en concertation avec les dix communes, a été validé.

Après une phase de diagnostic, puis un temps de concertation en atelier, le maillage proposé permet notamment de relier l'ensemble des communes à la centralité urbaine de Pontarlier qui concentre les principaux pôles générateurs de déplacements.

Son coût de mise en œuvre est évalué à 15 millions d'euros.



La programmation des travaux (d'aménagement, de sécurisation et de jalonnement) s'étalera au-delà du mandat et sera basée sur les projets identifiés au niveau communal et sur les effets d'opportunités liés à des travaux de voirie ou de réseaux.



Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AD n° 282 sise « 24 a Rue des Courlis » d'une contenance de 328 m²

- AD n°145 sise 13 Grande Rue d'une contenance de 1 010m² (appartement + cellier, parking et garage)

✓ Dans le cadre de l'assistance technique à donneur d'ordre pour l'exploitation de petits bois résineux, un marché est conclu avec l'ONF pour un montant de 4 200€ H.T

✓ Dans le cadre de l'assistance technique à donneur des travaux financés par le plan de relance, un marché est conclu avec l'ONF pour un montant de 3 185 € H.T

✓ Dans le cadre de la création d'équipements de desserte pour l'exploitation de la forêt communale, un marché est conclu avec SARL MESNIER TP pour un montant de 8 596,50 € H.T

Questions Diverses

✓ Accueil périscolaire : une consultation a été engagée pour la gestion du périscolaire à partir du 01/01/2023. La date limite de dépôt des offres est fixée au 02/09/2022.

L'analyse des offres sera soumise aux membres de la commission scolaire pour avis.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le choix du prestataire.

✓ Rue de traverse : problème de bruit sur une bouche d'égout.

✓ Point sur le chantier Rue de Général de Gaulle : Pour partager les remarques faites par des riverains de la rue du Général de Gaulle, une commission sécurité/voirie élargie aux membres du Conseil s'est tenue le 07/06.

Les travaux d'enfouissement de voirie, actuellement en cours de réalisation, avec les contraintes techniques sont également à considérer dans l'aménagement. Aussi il est envisagé de consulter à la fin de la période estivale pour des travaux réalisables au printemps 2023.

✓ Rue de la tourbière ; demande de la pose d'un sens interdit implanté de manière règlementaire avec la prise d'un arrêté.

✓ Etanchéité de la petite porte de la chapelle ; un joint est nécessaire



INFO COMMUNALE

Sècheresse - Niveau Renforcé –

Jeudi 07 juillet, le Préfet du Doubs a décidé de renforcer les mesures de restriction d'usages de l'eau sur la haute chaîne du Doubs.



Le territoire du Haut-Doubs a été placé en situation **alerte renforcée**.

Ce classement entraîne la mise en application de mesures de restriction de l'usage de l'eau.



Deux sites pour consulter les actualités et restrictions liées à la sécheresse :

www.doubs.gouv.fr

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Nous comptons sur votre sens civique et votre responsabilité pour limiter au strict minimum votre consommation d'eau.

Chaque m³ économisé est très important et pourrait nous éviter une situation vraiment critique.

 **Arrêté Municipal prolongé** concernant la circulation de la rue du Général de Gaulle pour la période des travaux du SYDED en charge de l'enfouissement des réseaux secs 



à la circulation du 07/06 et le 29/07/2022

sauf riverains et secours.

L'arrêté est consultable sur PanneauPocket et au panneau d'affichage.





La commune de Houtaud devra réaliser un recensement complet de sa population, selon les directives de l'INSEE, entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Des agents recenseurs seront à recruter pour effectuer cette mission qui nécessitera disponibilité, rigueur, motivation et un bon sens du contact.

Deux demi-journées de formation seront à réaliser sur le dernier trimestre 2022.

Les personnes intéressées par cet emploi temporaire, peuvent faire acte de candidature en adressant un courrier au secrétariat de Mairie où tout renseignement complémentaire pourra être fourni.

Bibliothèque



Les bénévoles ont mérité des vacances et vous souhaitent un bel été.

Fermeture estivale
Du 11 juillet au 21 Aout 2022

Réduc'Ciné

Dès le 08 juillet et jusqu'au 31 aout, à raison d'une contremarque par semaine et par personne, les jeunes de moins de 25 ans (résidant dans les communes de la CCGP) bénéficient d'une **place cinéma à 3€** sur présentation de ladite contremarque au Cinéma Olympia de Pontarlier.



Les contremarques sont disponibles au secrétariat de Mairie et au service politique de la ville de Pontarlier.

Présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité pour retirer la contremarque.

Opération Tranquillité Vacances pour prévenir des cambriolages de résidences principales ou entreprises temporairement inoccupées.

Inscription en ligne sur

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241

Recherche Service Civique

1 poste école de Houtaud 2022 / 2023



L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il s'agit d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois, d'au moins 24 heures hebdomadaires pour accomplir une mission d'intérêt général.

Description de la mission : Cette mission s'adresse à tout jeune majeur, sans obligation de diplôme, désirant une expérience professionnelle, un nouveau cadre d'engagement qui leur permettra de mûrir, de gagner en confiance en eux et en compétences, et pour prendre le temps de réfléchir à son avenir citoyen et professionnel.

Le recrutement débutera à partir du 01/09/2022.

La prise de fonction sera à définir.

Le volontaire participera aux tâches suivantes :

- participer à l'accueil du matin
- contribuer à l'organisation de l'école
- accompagner une sortie scolaire
- favoriser les relations entre les familles et l'école
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité
- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves à des opérations, journées ou aux semaines dédiées.

Déposer votre candidature et CV au secrétariat de Mairie.

Tout renseignement auprès de Mme Christelle GIRARDOT Adjointe à la vie scolaire.



Aide aux devoirs – Bénévolat

Pour accompagner et aider les élèves (*niveau CP à CM2*) lors de leurs devoirs, nous recherchons des bénévoles le lundi et/ou le jeudi de 16h10 à 17h10.

Volontaires faites-vous connaître au Secrétariat de Mairie ou auprès de Mme GIRARDOT adjointe à la vie scolaire.



≧ **FORUM des Associations** ≦

Organisée par la Commune, cette **2^{ème} édition** réunira les associations communales et partenaires le :

Samedi 10 Septembre 2022

de 13h30 à 18h00

à la salle des Fêtes de Houtaud

Venez (re)découvrir tous les acteurs associatifs locaux et les bénévoles qui proposent tout au long de l'année des activités, manifestations et/ou actions solidaires.

Futurs adhérents,
Futurs bénévoles,
On vous attend nombreux



PAROLES AUX ASSOCIATIONS



FESTI ' CHEVAL

19, 20 et 21 Aout 2022

Programme à venir sur



HOUTAUD et **Panneau Pocket**

1 an de partenariat

25 alertes et 91 informations publiées

22 287 lectures

Houtaud en favori pour 226 smartphones

Sècheresse - Niveau Renforcé –
consultable au tableau d'affichage et sur Panneau Pocket

Annexe 2-Tableau des mesures de restriction des usages de l'eau
Niveau ALERTE RENFORCEE

Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste, maraicher

Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
Arrosage des pelouses et massifs fleuris, plantation en contenant	INTERDIT	X	X	X	
Arrosage des jardins potagers, y compris partagés	INTERDIT entre 8h et 20h	X	X	X	
Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes	INTERDIT , Sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an autorisé entre 20h et 8h	X	X	X	
Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m ³	INTERDIT Sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X			
Vidange et Remplissage interdit					
Piscines ouvertes au public	Sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS		X	X	
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation Sauf arrêté spécifique	X	X	X	X
Lavage de véhicules par des professionnels	INTERDIT sauf avec du matériel haute pression OU avec un système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau (pour les stations de lavage, il faudra fournir à la DDT un dossier validé par le fabricant ou l'installateur pour prouver l'existence du recyclage, capacités, plan de l'installation, réseaux d'eau, compteur – un test de consommation réelle par véhicule pourra être imposé pour valider cette autorisation) *	X	X	X	X
Lavage de véhicules chez les particuliers	INTERDIT à titre privé à domicile	X			
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	INTERDIT , sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et usage de balayuses automatiques (affichage des dates prévues sur site ou véhicule) *			X	
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	INTERDIT sauf travaux programmés avec une entreprise de nettoyage professionnel (affichage des dates sur le site) *	X	X		
Fonctionnement des fontaines publiques et privées d'ornement	INTERDIT , dans la mesure où cela est techniquement possible	X	X	X	
Arrosage des terrains de sport enherbés	INTERDIT , sauf une fois par semaine de 20h à 8h (affichage sur le site des dates choisies) *	X	X		
Arrosage de surfaces de circulation générant de la poussière (piste de chantier, motocross, piste d'athlétisme...)	INTERDIT sauf réserve d'eau de pluie, affichage des dates sur site *	X	X	X	X
Arrosage des golfs (conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	INTERDIT Sauf les green et les départs et seulement entre 20h et 8h Des relevés de compteurs doivent être envoyés toutes les deux semaines à la DDT	X	X		
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	Uniquement pour la salubrité et sécurité	X	X	X	

Niveau ALERTE RENFORCEE

Légende des usagers : P = Particulier, E = Entreprise, C = Collectivité, A = Exploitant agricole, horticulteur, pépiniériste, maraicher

Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est supérieure à 7000 m ³ /an	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau). Pour les activités disposant d'un arrêté préfectoral fixant des dispositions quantitatives spécifiques à la sécheresse, ces dernières s'appliquent. Sont exemptées les activités pouvant démontrer que leur procédé permettent de réduire au minimum les besoins en eau. Les restrictions ci-dessous ne s'appliquent pas aux usages rendus strictement nécessaires par un impératif sanitaire ou lié à la salubrité publique Registre quotidien pour tout prélèvement et ou consommation supérieure à 100 m³/jour mis à disposition des services de contrôle. Réduction des prélèvements et/ou des consommations de 20 % par rapport à la moyenne hebdomadaire			X	X
Activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation est inférieure ou égale à 7000 m ³ /an	Mettre en œuvre des dispositions au moins temporaires de réduction des prélèvements d'eau et limiter au maximum les consommations.		X	X	
Irrigation par aspersion des cultures	INTERDIT entre 8h et 20h				X
Irrigation par systèmes d'irrigation localisée des cultures maraichères, cultures horticoles, cultures expérimentales ou à valeur patrimoniale forte (goutte-à-goutte, micro-aspersion)	AUTORISE		X	X	X
Abreuvement des animaux	Pas de limitation sauf arrêté spécifique En cas de prélèvement dans un cours d'eau, le remplissage des citernes sera effectué depuis la berge, sans pénétrer dans le cours d'eau et sans réduire le débit en dessous du débit minimum biologique. Tout prélèvement est interdit en ruisseau identifié en arrêté de protection de biotope	X	X	X	X
Remplissage / vidange des plans d'eau	INTERDIT Sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service de police de l'eau concerné	X	X	X	X
Navigation Fluviale	Programmation des automatismes afin que les mouvements de portes d'écluses soient limités aux stricts besoins de la navigation			X	
Travaux en cours d'eau	Reporter les travaux en cours d'eau très consommateurs en eau et / ou produisant des rejets potentiellement nuisibles dans les réseaux ou les cours d'eau. Sauf avis favorable de la DDT (à solliciter au minimum 15 jours avant le démarrage des travaux)	X	X	X	X
Gestion des systèmes d'assainissement	Reporter les opérations de maintenance notamment celles pouvant entraîner une dégradation du niveau de service des systèmes d'assainissement sauf si elle sont urgentes et indispensables au bon fonctionnement ultérieur du système d'assainissement et après accord du service police de l'eau			X	

* Certaines mesures de restriction interdisent l'usage de l'eau sauf dans certaines conditions où elles peuvent être autorisées avec affichage des dates sur site. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la DDT, qui délivrera une affiche indiquant les dates d'utilisation possibles. Ces affichettes devront être visibles pour les services de contrôle.

